

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **5 septembre 2017** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Patrice Thériault
Siège #2 - Nelson Lacroix
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Gaston Bourgault
Siège #5 - Karine Godbout
Siège #6 - Sylvain Chabot

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

2017-09
104

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point varia ouvert :

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 03.01 - Séance ordinaire du 8 août 2017**
- 04 - LÉGISLATION**

- 04.01 - Tournoi de golf - Chambre de commerce de Montmagny
- 04.02 - Invitation - Foire Gourmande de la MRC de l'Islet
- 05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 05.01 - Acceptation des comptes
 - 05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles
 - 05.03 - Adoption des journaux
 - 05.04 - Rémunération sur les élections
 - 05.05 - Formation ADMQ
- 06 - SÉCURITÉ INCENDIE
 - 06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie
- 07 - RÉSEAU ROUTIER
 - 07.01 - Point d'information - Karine Godbout, représentante
 - 07.02 - Avis de motion - Règlement concernant la fermeture des chemins l'hiver
 - 07.03 - Mandat à Morency Avocats pour le règlement sur les chemins fermés l'hiver
 - 07.04 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipale (PAARRM) - Demande de paiement
 - 07.05 - TECQ 2014-2018 - Programmation révisée
- 08 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 08.01 - Point d'information RIGD, Gaston Bourgault, représentant
- 09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante
 - 09.02 - Point d'information - Politique familiale, Sylvain Chabot représentant
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Patrice Thériault, représentant
 - 10.02 - Demande d'inclusion à la zone agricole - Mathieu Mercier
 - 10.03 - Dossier Elvis Blanchet
 - 10.04 - Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA
- 11 - TOURISME
 - 11.01 - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.01 - Point d'information - Salle municipale, Gaston Bourgault, représentant
 - 12.02 - Point information - Loisirs, Nelson Lacroix représentant
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 - VARIA
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

03.01 - Séance ordinaire du 8 août 2017

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Karine Godbout et résolu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017, tel qu'il

apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

04 - LÉGISLATION

**2017-09
106**

04.01 - Tournoi de golf - Chambre de commerce de Montmagny

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une invitation pour le tournoi de golf de la Chambre de commerce de Montmagny;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par France Thibodeau et résolu d'autoriser le maire René Laverdière à y assister au coût de 125 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

04.02 - Invitation - Foire Gourmande de la MRC de l'Islet

La directrice fait la lecture de l'invitation.

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

**2017-09
107**

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Sylvain Chabot, appuyé par France Thibodeau et résolu d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 39 058,96 \$

- 34 917,29 \$ payable par chèques;
- 4 141,67 \$ payable par dépôts directs

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par la conseillère Karine Godbout. Les initiales ont été apposées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2017-09
108**

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu :

- que les comptes du mois d'août 2017, au montant total de 194 111,27 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	176 762,92 \$
• Salaires nets versés	11 733,33 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>5 615,02 \$</u>

- Total 194 111,27 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-09
109**

05.03 - Adoption des journaux

Il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Karine Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les journaux généraux suivants :

Journaux généraux # EJ-07-23 à EJ-07-24 : CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS DE JUILLET.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

05.04 - Rémunération sur les élections

La directrice générale fait part des modifications apportées au Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

**2017-09
110**

05.05 - Formation ADMQ

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière Magguy Mathault a obtenu le titre de gestionnaire municipale agréé (GMA) dans le premier programme de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de formation a été bonifié et que le titre est maintenant directeur municipal agréé (DMA);

CONSIDÉRANT QUE ce programme a été rédigé selon les standards reconnus du ministère de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE ce programme exige de faire une reconnaissance des connaissances afin de se faire reconnaître le titre de DMA;

CONSIDÉRANT QU'Il faut suivre l'ensemble des six cours de certification (4 cours gratuits) et 2 cours de spécialisation ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Magguy Mathault à s'inscrire à ces 4 cours (2 cours de certification et 2 cours de spécialisation) au coût de 364 \$ / cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

En l'absence de ce dernier, le maire mentionne que le camion devra se rendre chez Maxi Métal pour procéder à l'ajustement de la valve qui a été changée. Le conseiller Sylvain Chabot donne les explications à ce sujet.

07 - RÉSEAU ROUTIER

**2017-09
111** **07.01 - Point d'information - Karine Godbout, représentante**
07.02 - Avis de motion - Règlement concernant la fermeture des chemins l'hiver

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no. 6 Sylvain Chabot, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement concernant la fermeture des chemins l'hiver.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2017-09
112** **07.03 - Mandat à Morency Avocats pour le règlement sur les chemins fermés l'hiver**

CONSIDÉRANT QUE nous devons revoir notre règlement concernant la fermeture des chemins l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est de nature complexe ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par France Thibodeau et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert mandate Morency, Société d'Avocats pour la rédaction d'un nouveau règlement concernant la fermeture des chemins l'hiver.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2017-09
113** **07.04 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipale (PAARRM) - Demande de paiement**

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Patrice Thériault et résolu :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été consulté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2017-09
114** **07.05 - TECQ 2014-2018 - Programmation révisée**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale

qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par France Thibodeau et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Gaston Bourgault, représentant

Absent lors de la dernière rencontre.

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

Cette dernière mentionne que la 2e partie du jardin se fera le 13

septembre prochain. La fête des récoltes devait se tenir le 24 septembre mais il y a des personnes qui ne peuvent y être. La date officielle reste donc à confirmer.

09.02 - Point d'information - Politique familiale, Sylvain Chabot représentant

Une rencontre se tiendra prochainement pour la préparation de l'Halloween.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Patrice Thériault, représentant

Le conseiller représentant mentionne que l'organisme termine avec un excédent de 1 100 \$. Quelques problèmes de niveau administratif sont également relatés.

**2017-09
115**

10.02 - Demande d'inclusion à la zone agricole - Mathieu Mercier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adalbert a reçu une demande d'*inclusion* à la zone agricole de monsieur Mathieu Mercier;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'*inclusion* à la zone agricole vise les lots 5 347 598 et 5 347 600 du cadastre rénové de la municipalité de Saint-Adalbert pour l'exploitation acéricole et forestière;

CONSIDÉRANT QU'UNE autorisation permettrait à l'exploitation acéricole du demandeur de bénéficier des programmes agricoles du MAPAQ ;

CONSIDÉRANT QU'UNE autorisation favoriserait le développement de la production agricole de ce milieu et que cela permettrait au demandeur d'améliorer la rentabilité de son entreprise;

CONSIDÉRANT QUE l'*inclusion* dans la zone agricole de ces lots visés favoriserait le développement économique de notre région;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Gaston Bourgault et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adalbert appuie monsieur Mathieu Mercier dans sa demande d'*inclusion* à la zone agricole.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-09
116**

10.03 - Dossier Elvis Blanchet

CONSIDÉRANT QUE nous avons signé un contrat avec madame Antoinette Vaillancourt dans le but de céder la lisière # 3 à cette dernière et qu'à cette fin, cette dernière cède à la municipalité de Saint-Adalbert

la lisière # 2;

CONSIDÉRANT QUE lors du transfert des biens à son unique héritier, monsieur Elvis Blanchet, le notaire responsable du dossier de ce dernier a décelé une erreur au contrat faisant en sorte que ce dernier, devient propriétaire d'une partie de la route Bélanger (lisière # 2);

CONSIDÉRANT QUE nous avons interpellé Me Olivier Pelletier à plusieurs reprises et qu'il mentionne toujours de s'occuper de l'avancement du dossier;

CONSIDÉRANT QUE mon dernier appel date du 20 juin et ce dernier, mentionnait qu'il contactait le bureau d'arpentage dans un autre dossier et qu'il ferait faire cette correction en même temps;

CONSIDÉRANT QUE j'ai discuté avec la personne responsable du bureau d'arpentage, aujourd'hui le 5 septembre et qu'il n'a pas été mis au courant de ce dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par France Thibodeau et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Adalbert envoie cette résolution à Me Olivier Pelletier et que par le fait même, demande que le dossier soit réglé dans les plus brefs délais afin de libérer monsieur Elvis Blanchet dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2017-09
117**

10.04 - Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demimilliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations

canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons

Il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Sylvain Chabot et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adalbert demande au gouvernement du Canada, d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante

Rien à signaler.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Gaston Bourgault, représentant

Rien à signaler.

12.02 - Point information - Loisirs, Nelson Lacroix représentant

Rien à signaler.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question provenant de l'assistance sur l'insalubrité morbide.

14 - VARIA

Aucun sujet

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Nelson Lacroix, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20h15

René Laverdière, maire

Magguy Mathault, dir. gén. & sec. trés.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Magguy Mathault, directrice générale et sec. trés.